



Qui sommes-nous ?

Journaldesnations.net est un média en ligne d'informations générales qui se consacre à la couverture des événements et actualités de la République Démocratique du Congo (RDC) ainsi que des différentes nations du monde. En tant que membre du groupe Le Journal Des Nations SARLU, il s'efforce de fournir des analyses approfondies et des reportages variés sur des sujets allant de la politique à la culture, en passant par l'économie et les enjeux sociaux, l'environnement, la santé, l'éducation, l'industrie, le sport, la Justice, la femme et le développement.

Ce site se distingue par son engagement à informer le public sur les réalités locales et internationales, en mettant en lumière les voix souvent négligées dans les médias traditionnels.

Notre objectif

- Informer le public en temps réel et en toute impartialité sur les réalités locales et internationales ;
- Rassembler les publics les plus larges possible tout en répondant aux attentes des minorités socioculturelles et à refléter les différents courants d'idées de la société sans aucune discrimination notamment culturelle, raciale, sexuelle, idéologique, philosophique ou religieuse et sans ségrégation sociale ;
- Clarifier les enjeux démocratiques de la société, contribuer au renforcement des valeurs sociales, notamment par une éthique basée sur le respect de l'être humain et du citoyen à travers des informations fiables et vérifiables ;
- Proposer des contenus des qualités en proposant des angles de traitement originaux qui permettent de lutter contre la désinformation et les fakenews.

Grâce à une équipe des journalistes passionnés et expérimentés, journaldesnations.net propose des articles, des interviews et des dossiers spéciaux qui visent à enrichir le débat public et à favoriser une meilleure compréhension des enjeux mondiaux.

La promesse

Proposer des contenus sûrs et non incitatifs aux troubles pour les populations diverses. Faciliter l'accès à l'information en informant sur des sujets variés pour la population congolaise, africaine, de l'occident, de l'Amérique, de l'Asie et de l'Océanie. Bannir le discours de haine et la discrimination.

Message clé

Ouvrir le public au monde partout où il se trouve à partir des informations vérifiées. Un focus sur ce qu'il faut savoir de l'actualité immédiate de tous les continents. Promouvoir une presse de qualité. Contribuer à la promotion du genre pour un monde plus égalitaire.

Nos publics

Notre public cible est celui du numérique. Particulièrement, les internautes adultes avec un certain sens critique des événements. Nous ne sommes pas dans le sensationnel. Nous cherchons juste à donner l'information vraie et vérifiable.

Nous nous adressons aux différentes communautés tant de la société civile, politiques ou religieuses.



RESSOURCES HUMAINES DU JOURNAL DES NATIONS



Encadrement du personnel

Nous cherchons à nous assurer que nos journalistes se comportent de façon professionnelle tout en protégeant leurs capacités à enquêter et à rapporter les faits librement en favorisant la diversité selon les profils d'expériences et les projets individuels de chacun.

La direction de *Journal Des Nations* s'engage auprès de son personnel (salariés et stagiaires) pour lutter contre toutes formes de discriminations et pour la promotion de la diversité et l'égalité professionnelle.

La direction de Journal Des Nations milite pour l'embauche de ses stagiaires tant que possible leur et leur maintien au sein de l'entreprise.

A travers son département encadrement, Journal Des Nations assure un suivi et un accompagnement de ses équipes temps sur le terrain qu'à la rédaction tout au long de leur contrat.

Les nouveaux embauchés bénéficient pour leur intégration d'un suivi personnalisé et d'une série de briefing.

Nous développons une politique d'encadrement qui permet à chacun d'acquérir et de développer les compétences nécessaires à la réalisation de la mission en tant que journaliste professionnel.

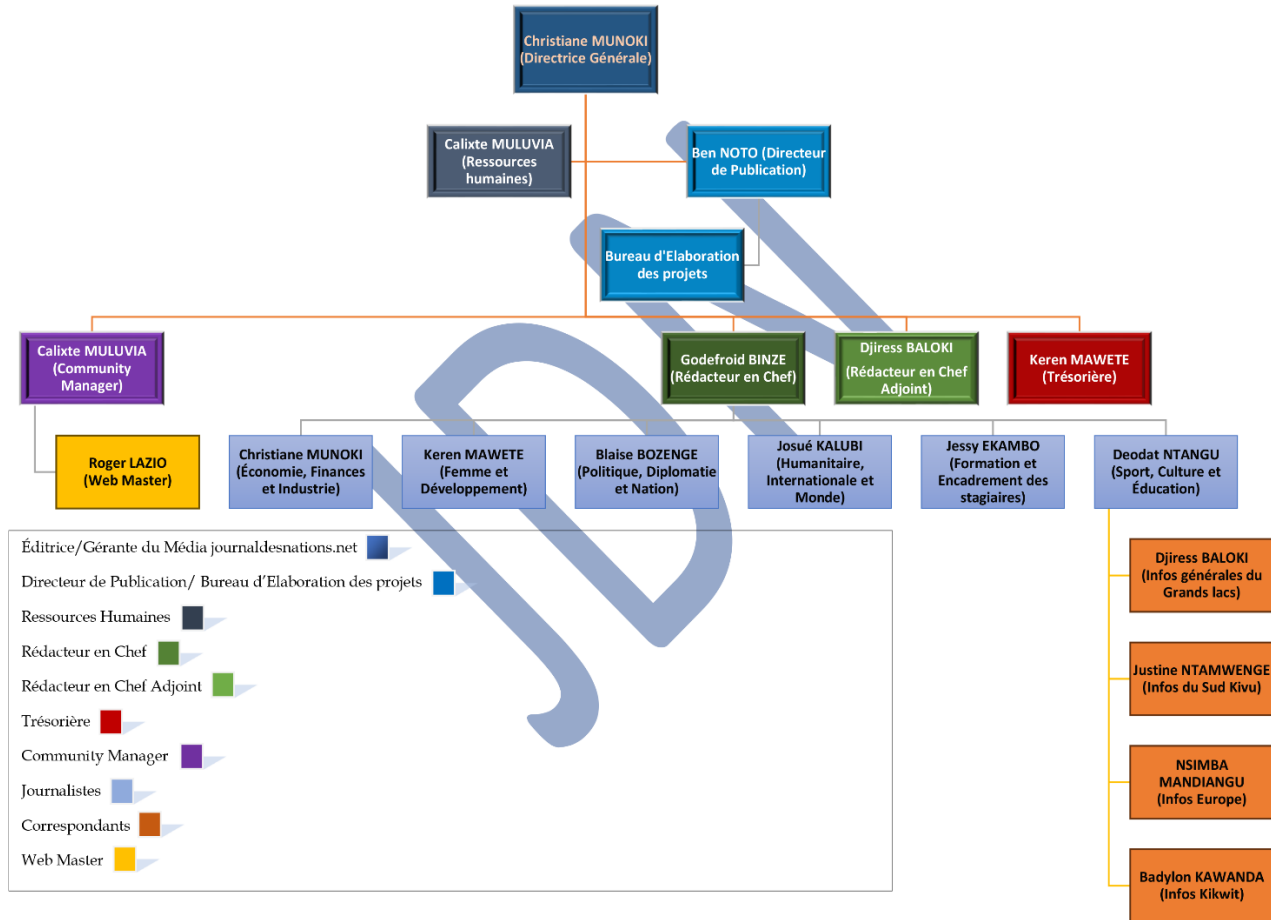
Structuration

Pour une bonne gouvernance, *Journal Des Nations* est structuré à travers un organigramme qui donne l'ossature de cette entreprise en spécifiant les tâches de chaque personne.

Au regard de cet organigramme, le personnel de l'entreprise de presse *Journal des Nations* est reparti selon les catégories.



ORGANIGRAMME DU JOURNALDES NATIONS.NET



Il existe donc : Personnel Permanent et Personnel non-Permanent.

A. Personnel Permanent :

- Il s'agit de l'équipe dirigeante en premier lieu. Elle est chapeauté par la Directrice Générale qui est également l'éditrice du média. Il y a après le Directeur de Publication, le Rédacteur en chef, le Rédacteur en Chef Adjoint et Community manager qui outre son travail de gérer les réseaux sociaux, fait office de responsable des Ressources Humaines. C'est lui qui coordonne au quotidien toute l'administration ;
- Ensuite, il y a les journalistes, les pigistes. Nos correspondants ont été assimilés comme des permanents à cause de la durée de leur prestation même s'ils travaillent à distance.



B. Personnel non-Permanent



Il y a le webmaster qui intervient quand il y a un problème au niveau du site ou s'il faut faire des améliorations selon les avancées du numérique. Journal Des Nations reçoit régulièrement des stagiaires. Ils viennent pour la plupart du temps, il s'agit d'étudiants des différentes universités (communication et journalisme) de la place

Fonctionnement

En plein dans le numérique, les journalistes de notre média travaillent à la fois en présentiel et plupart du temps en mode Télé-travail.

Des réunions quotidiennes (Conseil de rédaction) se font à travers à travers notre groupe Watts app.

Les rencontres physiques de toute l'équipe se font 2 fois par semaine au bureau.

Nos journalistes ne sont des généralistes et non des spécialistes. Ce qui signifie que chacun est capable de faire le travail de l'autre.

Nos valeurs et Principes

Nous prenons soin d'impliquer chacun sans distinction dans la vie et le développement de *Journal Des Nations*. Nous prenons également soin d'intégrer au mieux les personnes qui nous rejoignent de les accompagner tout au long de leur parcours et dans le développement de leur compétence.

Journal Des Nations est composé d'un personnel partageant des valeurs communes et engagé pour la promotion d'un journalisme de qualité et de ses missions éditoriales.

Sens de responsabilité

Notre charte ici présente appelle nos journalistes à plus de responsabilité et plus d'engagement pour des informations vérifiées et impartiales.

Cette responsabilité à laquelle nous convions tous nos journalistes qui pour la plupart sont des jeunes dans la profession, appelle à s'impliquer avant toute chose à « lutter contre la désinformation et les fake news » pour ne pas attiser le feu au sein de nos différentes communautés.

Le journaliste de notre média en ligne *journaldesnations.net* qui est une société à responsabilité Unipersonnelle (SARLU) doit faire son travail selon les prescrits du Code

de déontologie et d'éthique journaliste de l'Union Nationale de la Presse du Congo (Congo).

Conscient du fait le respect de la déontologie professionnelle amène à un journalisme responsable, Le Journal Des Nations SARLU demande à tous ses journalistes, pigistes, correspondants ou permanents de connaître ses droits et devoirs.



Ces droits et devoirs du journaliste sont essentiels pour maintenir la qualité de l'information relayée par les professionnels. Ils sont un véritable rempart contre les abus des actualités diffusées notamment par les réseaux sociaux (comme les Fake News). Ces droits et devoirs déontologiques du journaliste garantissent une information saine et de qualité.

Relations interpersonnelles

Les médias sont des entreprises comme les autres. Nous sommes donc particulièrement attachés à la défense et au respect du droit de travail, que ce soit en tant que salarié, indépendant (pigiste) ou stagiaire.

- Environnement sain :

Nous privilégions la sérénité dans le lieu de travail en évitant les querelles et conflits d'intérêt entre journalistes

- Travail # Passion :

Si beaucoup de personnes viennent dans les médias par "passion", cela doit rester un travail et non un mode de vie. Nous encourageons nos journalistes à développer des règles et une organisation pour respecter le bien-être de leurs confrères et consœurs, et faire la part des choses entre la vie professionnelle et personnelle.

Lutte contre le discours de haine et les fakes news

Le média est signataire de la Charte contre le discours de haine en période électorale. Nos journalistes sont tenus à rédiger des articles qui ne font pas l'apologie des discours de haine.

Nos journalistes participent régulièrement aux rencontres sur la lutte contre la désinformation.

La direction du média attire l'attention de ses journalistes contre toute tendance à se faire corrompre pour écrire un article qui encense ou dénigre une partie.

La promotion du genre



Journal des Nations est parmi les premiers médias en ligne crée par une femme en République Démocratique du Congo (RDC).

Nous sommes signataires de la Charte pour l'intégration du genre dans les médias initiés par l'ONG Journalist Human Rights avec la contribution des gestionnaires des médias de la RDC et des membres de la société civile.

Accessibilité/Handicap

Nous cherchons à souligner et à développer des pratiques inclusives dans les médias qui ne font pas des discriminations des personnes vivants avec handicap ;

Que ce soit d'un point de vue pédagogique, mais également d'un point de vue démocratique, nous cherchons à favoriser le développement de contenus accessibles pour les personnes en situation de handicap.

Indépendance

Nous croyons fermement en la nécessaire indépendance des médias, tant d'un point de vue éditorial et économique, et défendons un journalisme qui prône la liberté d'expression.

Nos plateformes numériques

En plus de ses articles, le média utilise également des plateformes numériques pour interagir avec ses lecteurs, leur permettant de participer activement à la discussion sur des sujets d'actualité. Ainsi, journaldesnations.net se positionne comme une source d'information essentielle pour ceux qui souhaitent rester informés sur la RDC et le monde.

Etant une entreprise de presse numérique, journaldesnations.net utilise tous les supports des médias sociaux à savoir :

- Facebook
- Instagram



- Twitter (X)
- You tube (JDN TV monde)
- Watts app

Notre positionnement

Nous pensons que notre média a un bon positionnement. Il est compté parmi les médias en ligne crédibles et fiables de la RDC.

DIRECTIF EDITORIAL



L'objectif du directif éditorial est de protéger et d'entretenir la confiance de nos lecteurs et de protéger l'intégrité de *Journal Des Nations* et de ses reporters, sous quelque forme qu'il soit.

Ces directives forment un outil de travail pratique pour notre personnel et renforce notre engagement envers les principes fondamentaux du journalisme : l'exactitude et la communication factuelle, l'impartialité et l'équité, l'humanité et le respect d'autrui, l'indépendance éditoriale et la responsabilité par la transparence.

Ces directives établissent nos attentes concernant le comportement de nos personnels de nos collaborateurs indépendants et de tout autre individu contribuant au contenu éditorial.

Elles traitent des trois domaines : gestion et pratiques générales dans la salle des nouvelles, règles éditoriales de base et conflits d'intérêts.

Elles sont conçues pour que le public puisse facilement les comprendre et s'appliqueront à toutes les activités liées au contenu à la collecte d'informations et à la production pour lesquelles le Directeur de Publication et ou l'éditrice du Journal Des Nations est responsable.

Exemple d'articles

Journal Des Nations au travers de ces différentes plateformes de publications proposent à ses lecteurs et lectrices plusieurs sujets regroupés au sein des rubriques telles que :

- **Société** : ici nous proposons de faits réels du quotidien en RDC et dans le monde « appelés faits de société ». Le journaliste relaie des faits qui se sont réellement déroulés dans les communautés. Il peut le faire en faisant le « micro baladeur » ou en rapportant ce qui est arrivé dans un endroit donné ;
- **Santé** : Des informations sanitaires recueillies auprès des sources sûres (auprès du ministère de la Santé, des organismes tels que OMS, Africa CDC...) sont relayés par nos journalistes pour informer et sensibiliser les populations ;
- **Finances** : Nous informons sur les décisions et réunions du secteur financier ;
- **Industrie** : Cette rubrique donne les informations du ministère de l'industrie et de l'innovation à travers le monde ;



- Environnement : Aujourd'hui plus que jamais, le problème de la lutte contre le changement climatique ;
- Culture : les valeurs et traditions sont importantes pour faciliter la compréhension des relations humaines à travers le monde. Il faut donner des informations sur la musique, l'art afin de préserver les cultures ;
- Femme et développement : Nous faisons usage de l'écriture inclusive dans nos contenus. C'est-à-dire que tous nos professionnels essaient de « porter des lunettes genre » dans le traitement d'une information ; Nous cherchons davantage à mettre les femmes en lumière tant nous considérons que celles-ci sont victimes, comme les minorités, d'invisibilisation par une partie des médias.

Engagement

Dans la défense de ces intérêts publics, Journal Des Nations s'engage à :

1. Pratiques générales

a) Contributions anonymes :

Les articles commandés par Journal Des Nations ne sont publiés de façon anonyme ou sous pseudonyme que dans des cas exceptionnels, par exemple si la sécurité, la vie privée ou les moyens de subsistance de l'auteur sont menacés et alors seulement avec la permission du rédacteur en Chef.

Dans de tels cas, on informera les lecteurs que les identités ont été dissimulées et on donnera une explication.

B) Travailleurs indépendants

Journal Des Nations prend en compte les bonnes pratiques en matière d'externalisation incluant les traitements équitables des pigistes et correspondants.

C) Confidentialité

Les responsables qui ont accès à des renseignements personnels concernant des membres du personnel doivent traiter ces renseignements comme confidentiel et sont tenus à ne pas les révéler à qui que ce soit sauf dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

d) Droits d'auteur :

Les journalistes ne doivent pas utiliser du contenu provenant des sources externes non autorisées qu'il s'agisse d'images, de textes ou d'autres médias sans obtenir les

permissions nécessaires. Toute information venant du grand public doit faire d'office objet de vérification avant sa publication.



Tout article commandé est mentionné « communiqué » et sont payant ; sauf les faits des sociétés qui sont gratuits.

Concernant la publication « des faits », le journaliste procède à la vérification des infos avant sa publication. Si possible, il va vérifier sa source.

Le journaliste est autorisé à donner son opinion sur un fait tout en gardant la ligne éditoriale du média.

Cependant, l'utilisation de matériel protégé dans le cadre d'accès à l'information ou de critique et d'analyse est acceptable et généralement justifiée d'un point de vue juridique et éthique.

e) Erreur :

Notre politique est de corriger les erreurs importantes aussitôt que possible. Les journalistes ont le devoir de coopérer de façon franche et ouverte avec le responsable et la direction et de leur déclarer les erreurs.

Chaque plainte doit être rapportée et soumise aux responsables pour un meilleur traitement.

f) Affaires juridiques

Les lois sur la diffamation et l'outrage au tribunal sont complexes et en constante évolution. Les conséquences d'action en justice peuvent être coûteuses et nuire à la réputation de l'entreprise.

g) Vie privée

Nous nous engageons à respecter la vie privée des individus. Bien que le journalisme soit souvent intrusif par définition, nous devons éviter de nous immiscer inutilement dans la vie privée.

Dans le service d'un intérêt public et évident, le journaliste pourrait parfois avoir à sacrifier la protection de la vie privée.

h) Implication auprès du public :

Notre relation la plus importante est celle que nous entretenons avec notre public. La politesse est de mise dans tous les échanges qu'ils se passent en personne au téléphone, par lettre ou par courriel.

Etant un média en ligne, Journal Des Nations reconnaît que la communication numérique par exemple sur le blog ou les médias sociaux, est souvent plus informelle et vive.



Mais, les journalistes doivent néanmoins être conscients des directives concernant les blocs et les médias sociaux.

Dans leur utilisation des médias sociaux, les journalistes associés à l'entreprise ne doivent pas se prononcer publiquement d'une manière qui pourrait nuire à l'intégrité de l'entreprise ou à remettre en question leur propre indépendance journalistique ou aller à l'encontre de l'esprit de professionnalisme établi dans ces directives.

i) Publicité

Toute publicité est signalée à la hiérarchie afin d'établir une facture au client et cela, selon la plateforme choisie par le client. Les bannières du site ou l'espace publicitaire est utilisé pour placer les publicités.

2. Règles éditoriales

a) Exactitude et vérification :

La confiance en l'exactitude, l'authenticité et la fiabilité de notre information est essentiel.

Les communications en ligne présentent des défis particuliers et nous insistons sur la recherche de corroboration fiable de l'information.

Les journalistes doivent déclarer le degré de corroboration qu'ils ont obtenus et indiquer les endroits où ils ont été incapables de vérifier les faits de façon indépendante.

Nous ne présentons pas comme fait les informations à propos de ou fournies par les personnes que nous n'avons pas été en mesure d'authentifier.

b) Attributions et citations anonymes :

Les individus parlent souvent de manière plus sincère. On peut vous parler anonymement et les citations non identifiées peuvent offrir aux lecteurs une compréhension plus authentique d'un sujet.

Cependant, un usage démesuré des sources anonymes peut mener à la manipulation et à la promotion d'intérêts particuliers non-divulgués à buts politiques, commerciaux ou autres.

Nous nous efforçons d'être honnête à propos de notre source même quand nous ne sommes pas en mesure de les nommer.



c) Sources d'information :

Les sources qui offrent de l'information et qui s'exposent à des risques peuvent faire promettre l'anonymat. Elles doivent être protégées à tout prix.

Cependant, si possible les sources d'information doivent être identifiées avec le plus de précision possible. Les journalistes ne doivent pas reproduire le matériel d'autrui sans en citer la source.

d) Approbation des textes :

En général, nous ne donnons pas aux personnes interviewées ou au tierces partie le droit d'approbation du texte. Dans certains cas, nous pouvons permettre aux individus de lire le texte ou les citations dans l'intérêt de l'exactitude, mais nous ne sommes pas obligés de modifier le texte.

e) Le reportage impliquant des enfants :

Il faut prendre des précautions particulières lorsqu'il est question d'enfant.

Les enfants ne doivent pas se faire poser des questions qui excèdent leur connaissance ou leur capacité à répondre. Le directeur de Publication ou le Rédacteur en Chef doit être informé quand des enfants sont photographiés ou interviewés sans le consentement d'un adulte ou parent responsable.

F) Citation directe :

Les journalistes et éditrices ne doivent jamais modifier les citations directes et en altérer le contexte ou le sens, quoique des modifications mineures puissent être nécessaires par souci de clarté.

g) Promotion :

Les journalistes ne doivent pas accepter des promouvoir par le billet de leurs textes, photographies ou notes de bas de page, les intérêts financiers de sujets ou contributeurs potentiel, ou ceux de leurs commanditaires, comme moyen de garantir l'accès à ces derniers.

Les renseignements faisant la promotion d'un sujet doivent être inclus uniquement s'ils présentent véritablement un intérêt ou une aide au lecteur.

h) Équité, emploi et langage

Nous cherchons à offrir des comptes rendus inclusifs équitables qui visent à donner la voix aux individus et aux groupes qui se voient critiqués. Plus les critiques et allégations que nous rapportons sont sérieuses, plus nous avons le devoir d'offrir au sujet la chance d'y répondre.



i) Deuil :

En général, les individus doivent être traités avec délicatesse quand le reportage porte sur les périodes de deuil ou des traumatismes.

j) Photographies, vidéos et images :

En général, la modification d'images ou la déformation de matériel audiovisuel sont inacceptables. Quand cela se produit, nous devons indiquer clairement que les images ont été modifiées et retouchées numériquement ; les images, montages et illustrations modifiées doivent être clairement identifiés comme tels.

k) Origines ethniques :

Il est de règle que nous ne publions pas les origines ethniques des individus. Mais cela peut se faire, dans le cas où cette information est pertinente dans le contexte de l'article. Nous ne présentons pas non plus les origines ethniques des suspects criminels. Sauf si cette information fait partie d'une description cherchant à les identifier ou elle est jugée pertinente dans le contexte de l'article (par exemple dans le cas d'un crime haineux).

l) Loyauté :

Les journalistes doivent être francs et s'identifier en tant qu'employés de l'entreprise au cours de leur travail.

3. Conflits d'intérêt

A *Journal Des Nations*, nous tenons à notre réputation d'indépendance et d'intégrité. Les journalistes ont bien sûr leurs propres vies, loisirs, convictions et croyances en dehors du travail.

Nous tenons à nous assurer que les intérêts externes n'entrent pas en conflit avec notre journalisme et ne compromettent pas notre intégrité éditoriale.

Les directives suivantes concernent tous les intérêts externes qui pourraient s'ils ne sont pas déclarés et viennent à être connus du public mener le lecteur moyen à remettre en question l'indépendance de notre travail éditorial.

Nous reconnaissons que l'objectivité ne fait pas l'objet des règles universelles. Un chroniqueur, par exemple dont les points de vue sont présentés ouvertement aura peut-

être une plus grande marge de manœuvre qu'un reporter, de qui on attend une objectivité professionnelle plus rigoureuse. En cas de doute les journalistes doivent consulter un responsable éditorial ou le Rédacteur en Chef.



a) Avantages :

Nous n'encourageons pas l'obtention du coupage lors des reportages. Par contre, le journaliste est tenu à reverser tout paiement obtenu au nom du journal à la trésorerie.

Les employés ne doivent pas être influencés par des considérations commerciales y compris les intérêts des publicitaires dans la préparation des articles.

Toute tentative de susciter un traitement éditorial favorable par le biais de cadeaux ou services doit être déclarée. Lorsque cela s'avère pertinent, les paiements cadeaux et autres avantages seront divulgués.

Les membres du personnel ne doivent pas profiter de leur position pour rechercher quelques avantages dans leurs affaires personnelles ou dans leurs transactions financières ou commerciales auxquelles le public n'a généralement pas accès.

Les employés ne doivent pas utiliser les papiers en tête de l'entreprise dans le cadre d'affaires externes ou citer un lien avec l'entreprise afin de résoudre une plainte de consommateur, obtenir un service plus rapide ou solliciter des rabais ou autres intérêts.

Nous devons déclarer les instances ou une compagnie aérienne un hôtel ou tout autre intérêt particulier à assumer le coût des transports ou d'hébergement d'un journaliste.

L'acceptation d'une telle offre est conditionnelle à la liberté des responsables éditoriaux à procéder à l'affectation et à la publication d'un sujet.

b) Produits commerciaux :

Aucun journaliste ou travailleur indépendant associés à Journal Des Nations ne doit recommander des produits commerciaux sans l'autorisation préalable express du Rédacteur en Chef.

c) Intérêts extérieurs :

Les journalistes ont le droit de participer à des activités en dehors du travail y compris l'exercice des fonctions ou tout autre implication active au sein d'organisations, d'entreprises ou de partis politiques).

Cependant, ces activités peuvent parfois être perçues comme ayant de l'influence ou comme entrant en conflit avec l'intégrité de notre journaliste.

Le personnel doit informer le rédacteur en chef de tout intérêt personnel, philosophique ou financier qui pourrait entrer en conflit avec sa performance professionnelle ou qui pourrait être perçue d'une telle manière.



d) Déclarations d'intérêts :

Les journalistes doivent déclarer un intérêt quand ils produisent des articles à propos d'un sujet avec lesquels ils ont une connexion importante.

e) Déclarations d'intérêts commerciaux :

Journal Des Nations n'est pas affilié à d'autres entreprises.

f) Informations financières :

Journal Des Nations maintient un registre de ses actions personnelles dans les cas où ces actions pourraient mener à la perception d'un conflit d'intérêt.

Ces lignes directrices éditoriales :

- *Interdisent l'emploi d'information financières au profit des journalistes et de leurs associé ;*
- *Imposent des restrictions quant aux journalistes écrivant des articles au sujet d'avoir dans lesquelles, ils ou leurs familles proches ont un intérêt important sans l'avoir déclaré à l'interne ;*
- *Empêchent les journalistes de négocier des avoirs au sujet desquels ils ont récemment écrit ou vont bientôt écrire et*
- *Requièrent que les journalistes financiers prennent soin de ne pas publier de matériel inexact et de distinguer entre le commentaire, la conjecture et les faits.*

Ceci est particulièrement important pour tout journaliste faisant des recommandations d'investissement aux lecteurs à propos de l'achat, de la vente ou de la possession d'actions.

g) Engagements extérieurs :

La compagnie accepte le droit du journaliste à sa vie privée et son droit à participer à la société civile.

Cependant, le personnel doit informer le responsable éditoriale ou le rédacteur en chef si dans leur fonction d'employés, ils ont l'intention de :

- *Témoigner devant le tribunal ;*



- *Présider des forums ou séminaires publics organisés par des organisateurs de conférences professionnelles ou des organisations commerciales ;*
- *S'engager de façon professionnelle à l'extérieur d'une façon pouvant entrer en conflit avec leurs fonctions professionnelles ;*
- *Présider des forums publics ou politiques ou être présents sur des plateformes ;*
- *Présenter des observations ou témoigner devant un organisme officiel en lien avec du matériel ayant été publié par l'entreprise.*

Les journalistes ayant été invités à présider les débats ou à participer à des panels en tant que représentant de l'entreprise ne doivent généralement pas accepter ou recevoir des paiements pour ces activités, sauf si la préparation ou la participation à l'événement nécessite un investissement de temps personnel important.

L'acceptation d'un paiement doit avoir l'approbation préalable du rédacteur en chef et doit tenir compte d'autres clauses de ces lignes directrices, tels que les conflits d'intérêts, la déclaration d'intérêts et la recommandation des produits commerciaux. Les frais des transports et d'autres dépenses raisonnables peuvent être acceptés.

h) Relations :

Les membres du personnel ne doivent pas ramener leurs problèmes au sein de la rédaction. Tout conflit doit être géré par le rédacteur en chef pour une meilleure franchise.

REVUE PERIODIQUE DE LA CHARTE EDITORIALE

S'assurer de la mise œuvre effective de la Charte éditoriale est une action importante qui permet d'évaluer son applicabilité par l'ensemble du personnel y compris des responsables de l'entreprise.

En ce qui concerne, Journal Des Nations, l'équipe dirigeante composée, de la Directrice, générale, le directeur de publication, le rédacteur en chef principal, le rédacteur en chef adjoint, le Community Manager d'une part, ainsi que les journalistes d'autre part se réunissent une fois l'an pour faire le tour d'horizon afin d'évaluer la prise en compte ou pas des prescrits de la Charte du Journal Des Nations pendant la période sous examen.

Convocation

La convocation de la réunion pour la Revue périodique est faite une fois l'an par la Directrice Générale à travers une note de service.

Mise en œuvre

Tous les participants doivent donner leurs avis en soulignant les aspects positifs et les négatifs. S'agissant des points négatifs, les participants veilleront à trouver les causes.

Amendement

L'équipe dirigeante s'efforcera de prendre en compte les préoccupations de l'ensemble du personnel en vue de rectifier les tirs et repartir du bon pied. Chaque personnel prendra encore l'engagement de respecter les prescrits de la Charte éditoriale révisée le cas échéant selon les réalités du moment.

SOURCES DE REVENUS DU JOURNAL DES NATIONS

Jusqu'à ce jour, notre entreprise Journal Des Nations n'a jamais bénéficié d'une quelconque subvention. En sa qualité d'entreprise privée, Journal Des Nations fonctionne en grande partie de ressources propres de la Directrice Générale (fond propre). L'échelle des valeurs des ressources se reparti de la manière suivante pour un total de 100% :

- Fonds propres : 75%
- Publicité et communiqué : 15%
- Reportages : 5%
- Frais générés par Google : 5%

Fait à Kinshasa, le 2 octobre 2024 (Actualisé)

Christiane MUNOKI EKAMBO

Editrice, Directrice Générale

